



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación
Bildungsinternationale



CSEE - Comité syndical européen de l'éducation
Internationale de l'Éducation - Région européenne

Président
Larry FLANAGAN

Vice-président-e-s
Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ

Trésorière
Joan DONEGAN

Directrice européenne
Susan FLOCKEN

ETUCE-CSEE
Boulevard Bischoffsheim 15
1000 Bruxelles | Belgique
secretariat@csee-etuice.org
+32 2 224 06 92

Position du CSEE

Proposition de recommandation du Conseil sur l'éducation à la durabilité environnementale

Adopté par le Comité du CSEE les 15-16 novembre 2021

Informations générales

Le [Pacte vert pour l'Europe](#) a mis en évidence le rôle central de l'éducation et de la formation dans la sensibilisation des étudiant-e-s, des enseignant-e-s et des parents aux défis environnementaux auxquels notre planète est confrontée. Dans ce contexte, la [Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#) a annoncé que la Commission proposerait en 2021 une **Recommandation du Conseil concernant l'éducation à la durabilité environnementale**, dont les objectifs sont les suivants :

- Intégrer les questions environnementales dans les systèmes nationaux d'éducation, notamment au niveau des programmes d'études, de la formation des enseignant-e-s et des environnements d'apprentissage.
- Encourager les étudiant-e-s à passer de la sensibilisation à la compréhension des problèmes environnementaux, en leur donnant les moyens d'agir.
- Adopter des approches pluridisciplinaires et participatives au sein de l'éducation, permettant de comprendre les défis environnementaux et de passer à l'action.
- Promouvoir une approche globale des établissements scolaires, où la question de la durabilité est prise en compte dans la gestion des bâtiments et des installations, la gouvernance, les partenariats et les relations avec la communauté.
- Définir des principes communs en matière de durabilité afin de guider la mise en œuvre au niveau national et encourager la coopération et les échanges d'idées et de bonnes pratiques au niveau de l'UE.

Faisant suite à une consultation publique concernant une [Feuille de route](#) présentant les plans de la Commission européenne pour cette initiative (13 avril – 11 mai 2021), la deuxième phase de cette consultation invitait à répondre à des questions concrètes (18 juin – 24 septembre 2021), auxquelles le CSEE et plusieurs de ses organisations membres ont répondu. Sur la base des réponses, la Commission européenne présentera une proposition de *Recommandation du Conseil concernant l'éducation à la durabilité environnementale* en novembre/décembre 2021.



La position suivante présente les points de vue du CSEE et de ses organisations membres à propos de la prochaine Recommandation du Conseil concernant l'éducation à la durabilité environnementale, et les principaux aspects de sa mise en œuvre dans le secteur de l'éducation.

1. Les urgences climatiques et environnementales ont une énorme influence sur le travail des établissements scolaires et compromettent l'accès à une éducation de qualité. Le CSEE rappelle que **l'éducation de qualité est un droit humain fondamental et un bien public** inscrit dans le [Socle européen des droits sociaux](#), l'[Objectif de développement durable 4](#), la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) et la [Convention européenne des droits de l'homme](#).

2. En vertu de sa résolution [Pour un avenir durable en Europe : le rôle des syndicats européens de l'enseignement dans les enjeux éducatifs et environnementaux pour le changement social](#) (2021), le CSEE demande à la Commission européenne de fonder la recommandation du Conseil sur le **Socle européen des droits sociaux** et de rappeler à chaque État membre de l'UE de mettre en œuvre le premier pilier, afin de garantir que l'éducation inclusive et de haute qualité soit un droit pour tous les individus, dans la perspective de préparer des citoyen·ne·s engagé·e·s, responsables, critiques et actif·ive·s, prêt·e·s à préserver notre planète pour les générations futures.

3. L'urgence climatique appelle un changement social radical, notamment une évolution individuelle et collective de nos mentalités, de nos comportements et de nos modes de vie, mais aussi une transformation de l'organisation sociale, politique et économique de nos pays et de nos sociétés. Il est essentiel de reconnaître l'impact du changement climatique sur le bien-être de tout un chacun. La résolution du CSEE [Pour un avenir durable en Europe : le rôle des syndicats européens de l'enseignement dans les enjeux éducatifs et environnementaux pour le changement social](#) (2021) souligne que les problèmes environnementaux entravent les processus d'enseignement et d'apprentissage et donnent lieu à des **environnements pédagogiques inadéquats et peu sûrs** (ex. classes surchauffées, mauvaise qualité de l'air principalement en hiver, fermeture ou réinstallation temporaires des écoles en raison de modifications dans l'environnement).

4. **L'éducation est un droit humain et un bien public.** L'éducation à la durabilité environnementale nécessite une **approche fondamentalement différente de la pédagogie et de l'apprentissage.**

- L'éducation à la durabilité environnementale doit être un **apprentissage interdisciplinaire** et transversal, et ne pas uniquement faire partie des cours de citoyenneté démocratique et de sciences naturelles.
- L'éducation à la durabilité environnementale doit se baser sur une **approche globale de l'établissement scolaire**, où l'ensemble des acteurs de l'éducation collaborent pour tenir compte des questions environnementales et maintenir des « écoles vertes », dans le cadre d'une gestion collaborative et démocratique de l'école.

- L'éducation à la durabilité environnementale doit s'accompagner d'**actions concrètes**, en adoptant une approche participative de la citoyenneté démocratique et en tirant parti des aptitudes et compétences vertes au sein de la communauté locale.

5. Il importe de reconnaître que l'éducation ne peut endosser à elle seule la responsabilité de lutter contre le changement climatique. Les politiques environnementales nationales doivent être mises en corrélation avec les politiques éducatives nationales. La gestion du système éducatif nécessite également d'être améliorée afin de pouvoir intégrer la question de la durabilité. L'éducation à l'environnement doit être interdisciplinaire dans chaque secteur de l'éducation, depuis la petite enfance, y compris dans le cadre des stages d'apprentissage. Dans le cadre de la transition écologique de l'éducation et de la société, les établissements scolaires existants, les manuels scolaires, le matériel et les directives pédagogiques, les méthodes d'évaluation et la formation des enseignant·e·s doivent être réadaptés en vue de la mise en œuvre de l'éducation à la durabilité environnementale. Ils doivent être réévalués en présence des syndicats de l'enseignement au sein d'un **dialogue social efficace**, en vue de soutenir et de préparer suffisamment les enseignant·e·s, les formateur·rice·s, les universitaires et le personnel de l'éducation (y compris la direction des établissements scolaires) dans le cadre de cette approche de l'éducation qui se veut différente des approches plus traditionnelles. Les syndicats de l'enseignement ont un rôle central à jouer pour garantir, d'une part, que l'éducation au développement environnemental durable soit intégrée à tous les niveaux et dans tous les aspects des systèmes éducatifs et, d'autre part, qu'elle soit également accompagnée de ressources techniques, financières et humaines durables et adéquates, et que le personnel reçoive un soutien professionnel suffisant. Les organisations membres du CSEE [signalent](#) en ce moment, dans le cadre d'un nouveau projet des syndicats de l'enseignement intitulé « **L'éducation pour le changement social : le rôle des syndicats de l'enseignement dans le domaine du développement environnemental durable** », une **absence considérable de cohérence dans les programmes d'études** en ce qui concerne l'éducation au développement durable.

6. Les enseignant·e·s jouent un rôle crucial dans l'éducation de qualité et leur contribution s'est avérée essentielle durant la crise de la COVID-19. Mais la valeur de la profession enseignante n'est pas suffisamment reconnue et il·elle·s ne peuvent en aucun cas sortir de cette crise en ayant à supporter un fardeau d'injustices plus lourd encore que celui auquel il·elle·s ont dû faire face pendant et avant la pandémie. Les pénuries dramatiques d'enseignant·e·s dans 24 des 28 pays européens, signalées dans les Rapports par pays 2020 du Semestre européen, menacent la pérennité de nos systèmes éducatifs. Dans ses positions précédentes concernant l'[Espace européen de l'éducation](#), le CSEE a mis en avant que des **conditions de travail et salariales** décentes étaient d'une importance capitale pour attirer et retenir des enseignant·e·s et du personnel enseignant hautement qualifiés et garantir une éducation de qualité. Garantir des conditions de travail décentes et durables dans le secteur de l'éducation nécessite également une infrastructure de l'éducation conçue pour **créer des environnements d'apprentissage et d'enseignement** sensibles aux enjeux climatiques et respectueux de l'environnement. Il importe de prévoir des investissements pour améliorer les **bâtiments scolaires** en Europe, afin d'assurer leur durabilité. Le CSEE regrette que la question importante des conditions de travail ait été ignorée dans la Feuille de route de la Commission européenne.

7. Le CSEE demande instamment que l'initiative de la Commission européenne proposant une recommandation du Conseil encourage les États membres à apporter un **soutien efficace aux enseignant·e·s**¹ pour opérer la transition écologique de l'éducation et des écoles et renforcer et promouvoir l'attrait de la profession enseignante. Afin de réduire les émissions de carbone et d'améliorer l'équilibre entre la vie privée et professionnelle des enseignant·e·s, les gouvernements doivent faire en sorte de les engager dans des écoles **proches de leur domicile** afin de réduire les trajets pour se rendre au travail. L'importance de l'attrait de la profession enseignante a également été soulignée lors de la [Conférence de la présidence croate de l'UE « Enseignant·e·s et formateur·rice·s pour l'avenir : vers la nouvelle normalité »](#). Le CSEE rappelle que l'investissement dans la profession enseignante est un investissement dans l'éducation de qualité et le bien-être de l'ensemble de la population.

8. **Une formation initiale et un développement professionnel continu de qualité et inclusifs** pour les enseignant·e·s, les formateur·rice·s, les universitaires et le personnel de l'éducation sont essentiels pour l'intégration de la durabilité environnementale dans le cadre de l'éducation. Pour être performant, l'enseignement doit pouvoir s'appuyer sur une formation initiale des enseignant·e·s centrée sur le développement durable qui soit efficace et de qualité, et indissociable de sa nature même. La formation des enseignant·e·s doit pouvoir répondre à leurs besoins, **être accessible gratuitement, organisée pendant leurs heures de travail et bénéficier d'un financement public durable et approprié.**

9. Tout en rappelant l'importance de respecter la compétence nationale en matière d'élaboration des programmes d'études nationaux, le CSEE attire l'attention sur le fait que les enseignant·e·s, les formateur·rice·s, les universitaires et le personnel de l'éducation doivent disposer de suffisamment de temps et d'espace dans ces programmes et leurs heures de cours pour pouvoir adopter une approche pratique et transversale de l'éducation à la durabilité environnementale. Une telle approche prévoit notamment des activités en dehors de l'école pour mettre en pratique les aptitudes et les compétences vertes et les mettre en lien avec les besoins et spécificités de la communauté locale et la situation individuelle des étudiant·e·s. Il est également important de reconnaître qu'un apprentissage interdisciplinaire alourdit la **charge de travail** des enseignant·e·s.

10. Un **dialogue social efficace** avec les syndicats de l'enseignement et un **renforcement de la négociation collective** sont des conditions préalables essentielles pour garantir des rémunérations, des retraites et des conditions de travail décentes et répondre aux revendications croissantes en faveur d'un apprentissage de qualité et d'une profession enseignante attrayante et gratifiante. La participation effective des syndicats de l'enseignement à **la conception, l'évaluation et la mise en œuvre des stratégies nationales et européennes pour le climat et l'éducation** doit être garantie au travers du dialogue social avec les syndicats de l'enseignement. Le développement des aptitudes et compétences écologiques doit être mis en lien avec la responsabilité sociale et environnementale et la création d'une **culture scolaire verte** (CESE, 2020). Cela permettrait de faire évoluer les modes de

¹ Comité économique et social européen (CESE) : [Vers une stratégie de l'UE visant à renforcer les aptitudes et les compétences vertes pour tous](#), 2020.

fonctionnement traditionnels des établissements scolaires et de renforcer la gestion démocratique des écoles et la direction collégiale entre les responsables des établissements scolaires, les enseignant·e·s, les étudiant·e·s et les parents. Le CSEE rappelle que l'intégration des questions environnementales et climatiques dans les systèmes éducatifs doit s'effectuer par le biais d'un dialogue social efficace avec les enseignant·e·s, les universitaires, les chercheur·euse·s et l'ensemble du personnel de l'éducation.

11. Face à la plus grande contraction économique des temps modernes, les initiatives financières futures de l'UE, telles que « Next Generation EU » et les **prochains plans de relance** des gouvernements nationaux doivent faire en sorte que le financement adéquat de systèmes éducatifs basés sur les valeurs des services publics et la gouvernance démocratique soit au centre des engagements en faveur de la mise en œuvre du programme Éducation 2030, des Objectifs de développement durable (ODD) et du Socle européen des droits sociaux. Nous rappelons que **plusieurs pays ont réduit leurs budgets**, malgré le retour dans les écoles après la crise de la COVID-19, qui requiert encore plus d'investissement qu'auparavant. Les coupes budgétaires dans le secteur de l'éducation publique en pleine transition écologique et numérique sont inopportunes et inacceptables. La Commission européenne doit continuer à surveiller de près les investissements publics dans l'éducation, dans le cadre du processus du **Semestre européen**. Le CSEE rappelle que la responsabilité première des gouvernements est d'accroître le financement et d'établir des budgets publics pour l'éducation de façon à pouvoir allouer des **ressources suffisantes, prévisibles et durables**, également après les plans de relance, mais aussi de manière globale, au lieu d'opter pour une approche fragmentée, basée sur des projets. À cet égard, l'éducation est le meilleur outil pour promouvoir ce changement et elle nécessite suffisamment de temps, une vision politique à long terme et un investissement public durable, en particulier, dans le cadre de la [Facilité européenne pour la reprise et la résilience](#) et le train de mesures [NextGenerationEU](#). Progresser en faveur de la durabilité environnementale nécessite de faire preuve de **solidarité** à tous les niveaux : entre les pays, les régions, les responsables politiques, les acteurs de l'éducation et les établissements scolaires. Le CSEE espère que la mise en œuvre des recommandations du Conseil au niveau national sera **étroitement surveillée**.